



CONSEIL GENERAL
ET
MUNICIPALITE

Saubraz, avril 2016

INSTALLATION DES AUTORITÉS POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021 – 27.04.2016

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous inviter à la séance d'installation des autorités communales qui aura lieu à la salle communale le

Mercredi 27 avril 2016 à 20h15

Cette séance se déroulera en deux parties selon l'ordre du jour suivant :

1^{ère} partie sous la présidence de Madame la Préfète Andrea Arn :

- 1.1. Accueil
- 1.2. Désignation d'un (une) secrétaire de séance
- 1.3. Désignation de deux scrutateurs de séance
- 1.4. Assermentation des membres du Conseil
- 1.5. Assermentation des membres de la Municipalité
- 1.6. Assermentation du Syndic
- 1.7. Election du/de la Président/e du Conseil
- 1.8. Election du/de la secrétaire du Conseil

2^{ème} partie sous la présidence du nouveau Président :

- 2.1. Election du/de la vice-président/e
- 2.2. Election des scrutateurs
- 2.3. Election des scrutateurs suppléants
- 2.4. Election des membres de la Commission de gestion
- 2.5. Election des membres de la Commission communale de recours
- 2.6. Nomination des délégués des associations intercommunales : ASSAGIE, SDIS Etraz-Région

Pour rappel, les personnes suivantes peuvent faire partie du législatif (art. 5 LEDP) :

Sont électeurs en matière communale :

- a) Les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;
- b) Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.

Attention ! Une personne absente, qui n'aura pas prêté serment, n'est pas éligible à des fonctions internes du Conseil.

Les personnes qui souhaitent faire partie du Conseil général pour la législature 2016-2021 s'annonceront lors de leur arrivée et seront assermentées conformément au point 1.4 ci-dessus.

À l'issue de la séance, un moment convivial attend tous les participants pour partager le verre de l'amitié.

En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à ces lignes et restant dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Bureau du Conseil général

La Municipalité